

## RENCONTRE CRSNG – GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE ET LIBRE ACCÈS AUX DONNÉES DE RECHERCHE

NOTES DE RENCONTRE - 31 JANVIER 2022

---

### ***Gestion des données de recherche***

- 1- La première exigence concernant la politique des trois organismes vis-à-vis de la gestion des données de recherche imposera aux institutions d'enseignement secondaire (incluant les collèges) de présenter leur stratégie (et non leur politique) le 1<sup>er</sup> mars 2023 afin de répondre aux exigences de gestion des données de recherche. La personne responsable des politiques au CRSNG m'a mentionné que la stratégie n'a pas à être parfaite et finale, mais plutôt évolutive. Le CRSNG s'attend à ce que cette stratégie se fasse en plusieurs phases et que la première soit en ligne sur le site internet des établissements postsecondaires au 1<sup>er</sup> mars 2023.
- 2- Pour l'année financière 2022, aucun programme au niveau collégial n'exigera un plan de gestion des données de recherche. Seule, une occasion de financement pour les universités imposera un plan de gestion des données de recherche pour cette année. Nous serons informés si une exigence dans ce sens nous est imposée pour l'année financière 2023, mais pour le moment rien n'est prévu.

### ***Libre accès aux données de recherche***

- 1- Cette exigence concerne seulement les travaux de recherche qui font l'objet d'une publication avec comité de lecture (article, "proceedings" de colloque ou présentation orale et par affiche). Dans ce cas et seulement dans ce cas, les publications doivent être rendues accessibles via un dépôt de publications qui peut être hébergé par la bibliothèque du cégep d'attache par exemple.
- 2- Dans le cas de projets avec partenaires faisant l'objet d'une convention de recherche impliquant des clauses de confidentialité et de propriété intellectuelle, le collège et/ou le CCTT ne sont pas tenus de rendre accessible les résultats et données de la recherche. La confidentialité des données va primer sur la notion de libre accès à ces données. Comme mentionné lors de la rencontre, l'établissement doit par contre garantir que les données de recherche sont déposées sur un support sécuritaire qui va garantir la confidentialité des résultats de recherche.